

SIAEPA DE LANGOIRAN

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public D'Assainissement Non Collectif (article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)

EXERCICE 2022



Mise en forme par la société ICARE

Généralités

- Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capien, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac et depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions
- Le service d'Assainissement non collectif (SPANC) concerne toutes les communes et seule Villenave de Rions n'a pas du tout de desserte par un réseau collectif.
- Les prestations retenues par le Syndicat sont :
 - Le contrôle de l'existant et de l'entretien
 - Le contrôle du neuf
 - Le contrôle en cas de vente
- La réalisation des travaux, l'entretien des installations et la vidange des fosses n'est pas pris en charge par le Syndicat
- En 2020, les prestations du SPANC ont été réalisées par la SAUR pour les seuls contrôles des conceptions/travaux et ventes.
- Un nouveau contrat en 2021 avec la SAUR incluant le contrôle de l'existant

L'indice de mise en œuvre de l'ANC est donc de 100 sur 140.

Les abonnés de l'ANC

- Un schéma d'assainissement des communes a été réalisé
- Le service dénombre les habitations suivantes :

Commune	Données INSEE 2020			Abonnés domestiques 2022			Taux à l'ANC
	Logement	dont habités	Habitants	AEP	Collectif	ANC (théorique)	
Langoiran	1 147	1 038	2 172	1 030	728	302	26,3%
Capian	363	342	771	308	134	174	47,9%
Lestiac	286	258	578	266	272	-6	-2,1%
Le Tourne	404	377	813	379	326	53	13,1%
Paillet	606	547	1 208	553	399	154	25,4%
Tabanac	512	488	1 082	494	193	301	58,8%
Villeneuve de Rions	171	158	363	166	0	166	97,1%
TOTAL	3 489	3 208	6 987	3 196	2 052	1 144	35,7%

Nota°: les abonnés ANC théoriques sont obtenus par différence entre le nombre d'habitations et les abonnés au service assainissement collectif. ¶

- Pas de contrôle de l'existant entre 2018 et 2020
- Une reprise des contrôles de l'existant par un nouveau contrat de 4 ans
- Cependant très peu de contrôles en 2021

Les résultats des contrôles

Une nouvelle réglementation en avril 2012 :

● 3 types de contrôles :

- ✖ **Contrôle régulier de bon fonctionnement** : reprise en 2022
- ✖ **Contrôle du neuf** : avec étude du dossier de conception puis de réalisation
- ✖ **Contrôle en cas de vente** : si le contrôle de bon fonctionnement date de plus de 3 ans. Il ne peut être fait que par le SPANC et non par un contrôleur immobilier.

● 4 types de classification :

- ◆ **Installation conforme**
- ◆ **Installation non-conforme mais ne présentant pas un risque immédiat de salubrité** : réhabilitation souhaitable (délai fixé par le maire) ou obligatoire sous 1 an en cas de vente
- ◆ **Installation non conforme et présentant un risque sanitaire avéré** : réhabilitation obligatoire sous 4 ans ramené à 1 an en cas de vente
- ◆ **Installation inexistante** : à mettre en place dans les meilleurs délais

Les résultats des contrôles

- En 2017, contrôle de bon fonctionnement sur Tabanac, et contrôle des ventes et réalisation (neuf ou réhabilitation) sur toutes les communes
- De 2018 à 2020, uniquement des dossiers de conception/réalisation ou de vente (respectivement 69, 87 et 44)
- Les données 2022 sont les suivantes :

Commune	Capian	Langoiran	Lestiac	Le Tourne	Paillet	Tabanac	Villenave	Total
Bon fonctionnement	88	0	0	0	24	2	91	205
Vente	2	11	0	3	2	8	2	28
Création / réhabilitation	8	11	0	0	3	11	3	36
Conception	3	5	1	0	2	15	0	26
Total	101	27	1	3	31	36	96	295

- Un rapport du prestataire de mauvaise qualité avec de nombreuses erreurs ou oublis

Les résultats des contrôles

Les contrôles de conception (partie dossier)

Contrôle de conception	Capian	Langoiran	Lestiac	Le Tourne	Paillet	Tabanac	Villenave	Total
Neuf	2	5			1	11		19
Réhabilitation	1		1		1	4		7
Total dossier	3	5	1	0	2	15	0	26

Les contrôles de réalisation (neuf ou réhabilitation)

Commune	Capian	Langoiran	Lestiac	Le Tourne	Paillet	Tabanac	Villenave	Total
Contrôle de réalisation	8	11	0	0	3	11	3	36
Conforme	8	9			1	7	1	26
Non conforme		2			2	4	2	10
Taux de conformité	100,0%	81,8%			33,3%	63,6%	33,3%	72,2%

Un nombre de dossier de réalisation très inférieur aux dossiers de conception

Les résultats des contrôles

Récapitulatif des contrôles pour les ventes

Conformité 2022 des ventes	Nombre	%	
Totalement conforme	7	25,0%	89,3%
Conforme à améliorer	5	17,9%	
Non conforme – sans risque	13	46,4%	
Non conforme avec risques (points noirs)	3	10,7%	10,7%
Absence d'installation (points noirs)		0,0%	
Total	28	100%	

25 % d'installations totalement conformes et 18 % nécessitant de petits aménagements (obligatoires si vente)

46 % non conforme mais sans risque conduisant à un taux réglementaire de conformité de 89,3 %

11 % des installations qui doivent faire l'objet d'une réhabilitation sous 4 ans ou 1 an en cas de vente

Pas de réel suivi des obligations de travaux en cas de vente

Synthèse des contrôles

Conformité (existant + vente)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total	%	
Totalement conforme	64	68	57	8	41	22	31	7	298	33,0%	78,3%
Conforme à améliorer	41	15	41	0	5	3	0	5	110	12,2%	
Non conforme – sans risque	102	69	71	5	14	12	12	13	298	33,0%	
Non conforme avec risques (points noirs)	58	68	28	12	10	7	10	3	196	21,7%	21,7%
Total	265	220	197	25	70	44	53	28	902	100%	

Un taux de conformité de 78,3 % (77,7 % en 2020 et 77,9 en 2021)

33 % des installations totalement conformes

Synthèse des contrôles

Année	Bon fonctionnement				Réhabilitation / Neuf				Vente				TOTAL contrôles
	Bon	Pas bon	Points noirs	Total	Bon	Pas bon	Points noirs	Total	Bon	Pas bon	Points noirs	Total	
2011				0	14	3		17	5	3	7	15	32
2012				0	7	6	1	14	1	4	14	19	33
2013	1	1	2	4	9	6		15	4	6	6	16	35
2014	41	72	24	137	28	2	2	32				0	169
2015	64	143	58	265	17	2	0	19				0	284
2016	68	84	68	220	20	2	0	22	2	17	1	20	262
2017	57	112	28	197	35	2	0	37	5	4	14	23	257
2018				0	43	1		44	8	5	12	25	69
2019				0	34	2	1	37	13	11	10	34	71
2020				0	18	0	0	18	7	12	7	26	44
2021				0	21	1	0	22	13	12	10	35	57
2022	74	110	21	205	26	5	5	36	7	18	3	28	269
Total	305	522	201	1028	272	32	9	313	65	92	84	241	1582
%	30%	51%	20%		87%	10%	3%		27%	38%	35%		

Totalement conforme 41%

Non conforme 59%

Dont points noirs 19%

Taux de conformité réglementaire : 81,4%

19 % des installations qui sont dangereuses pour l'environnement ou qui posent des problèmes de salubrité

Une responsabilité des maires pour faire corriger ces dysfonctionnements

Éléments financiers

- Une facturation établie par le Syndicat sauf pour le neuf (paiement direct)
- Des tarifs dans la moyenne des Syndicats avec une augmentation en 2021

Prestation	1er janvier 2019	1 ^{er} janvier 2020	1er mai 2021	oct-21	Evolution 2020/2021
Diagnostic	60 €	60 €	78 €	78 €	30,0%
Contrôle conception	60 €	60 €	100 €	100 €	66,7%
Contrôle réalisation		0 €	82 €	82 €	
2ème passage conformité		160 €	82 €	82 €	
> 2ème passage				160 €	
Contrôle pour vente	facturation par prestataire: 105 € en 2021				

- Le compte administratif 2022 s'établit à :

2022		Exploitation	Investissement	TOTAL
Exercice 2022	Dépenses	19 792,64 €	0,00 €	19 792,64 €
	Recettes	21 596,00 €	0,00 €	21 596,00 €
	Balance	1 803,36 €	0,00 €	1 803,36 €
Report exercice 2021		21 804,31 €	0,00 €	21 804,31 €
Résultat cumulé au 31/12/2022		23 607,67 €	0,00 €	23 607,67 €
Reste à réaliser		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Clôture exercice 2022		23 607,67 €	0,00 €	23 607,67 €

CONCLUSIONS

Indicateurs réglementaires de performance du service ANC

Code indicateur	Intitulé	2019	2020	2021	2022	Evolution
						2022/2021
D301.0	Nombre d'habitants desservis par le service du SPANC (estimation)	2 747	2 495	2 673	2 494	-6,7%
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'ANC	100 / 140	100 / 140	100 / 140	100 / 140	/
P301.3	Taux de conformité de l'assainissement non collectif	77,3%	77,7%	77,9%	81,4%	4,5%

Les indicateurs sont légèrement meilleurs que les années précédentes

Il faut que les maires interviennent au titre de la salubrité publique pour régler les problèmes des 20 % des habitations non conformes et présentant un risque pour la salubrité publique.

Ces réhabilitations doivent être réalisées dans l'année qui suit une vente

Ces chiffres sont similaires à ceux des autres collectivités.

Une amélioration à envisager sur le rapport du prestataire (rappel)